

Compte rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL

Jeudi 13 octobre 2022

Le Président souhaite la bienvenue aux administratrices et administrateurs et remercie chaleureusement le Directeur de l'ENS-PSL pour son accueil dans ses locaux. Au nom des administratrices et administrateurs, il tient à saluer la présence de Thierry WIRTH, nouveau représentant élu des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs. M. WIRTH est Directeur d'Etudes à l'EPHE. Il succède à Laurent BATSCH qui vient d'obtenir son éméritat et de ce fait, ne peut plus siéger au Conseil d'administration. Le Président salue son investissement dans PSL. Une élue renchérit : Laurent BATSCH a beaucoup apporté au conseil d'administration, par son expérience et sa connaissance des dossiers. Elle a beaucoup appris avec à ses côtés.

M. WIRTH se présente. Il dirige une équipe hébergée au Muséum national d'Histoire naturelle et travaille sur les évolutions moléculaires, en particulier celles de la tuberculose.

Concernant les pouvoirs et procurations des membres, il est à noter que :

- INRIA est représenté par Eric FLEURY,
- L'INSERM est représenté par Camille CHAUDONNERET,
- L'institut CURIE est représenté par Dominique DEVILLE DE PERIERE,
- Le rectorat est représenté par Jérémie LOUSSOUARN,
- L'INSP est représenté par Jérôme LARTIGAU, les Beaux-Arts par Claire GARCIA.

- Michelle BUBENICEK a la procuration de Claire LASNE DARCUEIL
- Camille CHAUDONNERET celle de Véronique DEBISSCHOP
- Cédric DALMASSO celle de Cécile FALCON
- Luc FOURNIAL celle d'Océane MASCARO
- Vincent LAFLECHE celle de Vincent CROQUETTE
- Christian LERMINIAUX celle de Ronan STEPHAN
- El Mouhoub MOUHOUD, celle de Mme CARRERE-GEE
- Denis ROUSSET, celles de Jean-Philippe THIELLAY et de Michela MALPANGOTTO,
- Jean-Michel VERDIER celle de Fabienne CASOLI

- Frédéric WORMS celle de Thomas ROMER
- Alain FUCHS détient les procurations de Mmes LEMARDELEY et ILINE

Le quorum est atteint.

RETRAIT ET AJOUT DE POINTS

Le Président annonce le retrait du point **B2 Dispositif de recrutement des contractuels dans le cadre de l'appel à projets Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) – Intelligence artificielle** et l'ajout :

- d'un point **A.3 concernant le remplacement de Marc MEZARD au comité des rémunérations,**
- d'un point **B.5 concernant l'exonération des droits d'inscription pour les doctorants soutenant entre janvier et mars 2023 en raison de l'impact de la crise sanitaire.**

Les ajouts sont validés.

Le Président propose de débiter l'ordre du jour de la séance.

I. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président propose de commencer par l'approbation du compte-rendu du Conseil d'administration de l'Université PSL du 30 juin 2022. Il demande s'il y a des remarques, des modifications, mais il n'y en a pas. Il propose de passer au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. POINTS DELIBERATIFS

A. Gouvernance

A1 Réévaluation de la grille des rémunérations de 3,5% tenant compte de l'inflation (équivalent au point d'indice)

Le Président indique que le projet a obtenu un avis favorable du comité des rémunérations réuni le 10 octobre. Il s'agit d'augmenter les personnels administratifs de 3,5% pour prendre en compte l'inflation, ce qui équivaut au relèvement du point d'indice décidé par le gouvernement. Cette augmentation concerne les personnels du siège de PSL.

Le Directeur Général des Services précise qu'il s'agit d'une mesure similaire à plusieurs établissements de PSL, comme Paris Dauphine-PSL. Elle est la même pour les agents de l'Université et les salariés de la Fondation PSL, puisque la grille de rémunération pour les contractuels est commune aux deux institutions. Il ajoute que cette mesure peut paraître équilibrée puisqu'elle se situe entre deux contraintes : une inflation qui sera supérieure à 6% en rythme annuel en fin d'année et le fait que la masse salariale de l'université ne soit

pratiquement pas indexée puisque l'Université ne compte que 13 postes dans le socle de ses dotations.

Un chef d'établissement demande quelle est la coût de la mesure. Le Directeur Général des Services répond que l'ensemble des mesures d'augmentation et de prime devrait représenter environ 500 000 €.

Un élu demande quel a été l'avis du CT et la réaction des personnels. Le Directeur Général des Services répond qu'il y a eu unanimité pour les mesures proposées. Les salariés comprennent les contraintes particulières de PSL. Il ajoute que la mesure s'inscrit dans une réflexion plus large sur la qualité de vie au travail et les besoins de recrutement : l'université a été lauréate de beaucoup d'appels à projets, il y a besoin de pouvoir recruter des personnes : une quarantaine de postes sont à pourvoir, ce qui est important. Il précise que la mesure concerne tous les personnels, il y a juste une condition d'ancienneté. Il ajoute que cette mesure ne comprend pas les augmentations pour réévaluation de poste. Le dialogue social a été très constructif et très consensuel.

Un élu indique que dans le document il est écrit que la grille ne peut pas être indexée sur la grille de la fonction publique. Le Directeur Général des Services répond que la grille est commune à l'Université et la FCS; le passage cité concerne la Fondation.

Un élu considère que Saclay est notre principal concurrent. Il demande si la grille de salaire de Saclay est plus haute. Le Président répond que Saclay n'est pas notre principal concurrent, mais plutôt un partenaire, qui crée de l'émulation bienvenue. Le Directeur Général des Services ajoute ne pas avoir connaissance de la grille de rémunérations des contractuels à Saclay. Il indique qu'il y avait une vraie vigilance au sein de PSL pour l'égalité de traitement entre l'Université et la Fondation. La grille est un moyen d'assurer cette égalité de traitement. Il rappelle que pendant plus de 5 ans il n'y a eu aucune augmentation de salaires, cela fait seulement deux ans que cela est possible.

Le Président propose de passer au vote.

La réévaluation de la grille des rémunérations est adoptée à l'unanimité avec 3 abstentions.

Le Président ajoute que la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a obtenu pour 2023 et les années suivantes que tous les établissements soient compensés par l'Etat de l'augmentation du point d'indice. Il précise que ce n'est pas le cas pour 2022. Les établissements verront donc diminuer leur résultat ou devront puiser dans leur fonds de roulement. S'il y a de trop grandes difficultés, l'Etat devrait intervenir. Le Président indique que ce prélèvement de fait sur les fonds de roulement des établissements n'est pas une bonne pratique, la réalité des fonds de roulement est à considérer avec beaucoup de précaution, ce n'est pas de l'argent qui dort. Il regrette qu'il y ait parfois une méfiance de l'Etat sur la gestion du fonds de roulement. Il va demander à chacun des établissements de lui faire remonter dans une note la façon dont ils envisagent la compensation du point d'indice. Muni de ces éléments, il ira voir le MESRI et Matignon.

Un administrateur confirme que la construction budgétaire 2023 sera difficile ; il souligne l'impact sur le recrutement des contractuels. Il explique que dans son établissement 20 % du fonds de roulement 2022 est déjà gagé sur des travaux, car l'Etat ne couvre pas l'ensemble du coût des travaux qui représente 1,3 millions en 2022 et 1,6 millions en 2023. Il remercie le Président de porter ce dossier.

Un administrateur indique qu'il faudrait aussi répercuter les augmentations de coût, notamment les dépenses énergétiques qui devraient être prises en compte par l'ANR.

Un administrateur affirme que l'autorisation exceptionnelle de puiser dans les fonds de roulement, normalement interdit, ne devrait pas être l'ouverture d'une brèche. Cela remet en cause la clarté du budget. Dans son établissement, le fonds de roulement a un rôle très précis notamment pour l'immobilier. Il remercie également le Président de porter ce message et d'anticiper.

A2 Révision de la délégation de pouvoir du Président de l'Université PSL

Le Directeur Général des Services explique que, conformément à l'article 32 des statuts, le conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions au Président. La principale proposition de modification tient au rehaussement de la délégation en matière de convention. Celle-ci était fixée à 200k€ dans le cadre de la précédente délégation. Il indique qu'après un rapide comparatif, il apparait que ce seuil est inférieur à la moyenne observée dans les autres établissements de PSL, notamment si l'on tient compte du nombre important de conventions signées par l'EPE (325 en 2021 pour l'Université et la Fondation) comme l'a relevé le HCERES dans rapport d'évaluation. Il est donc proposé de rehausser ce seuil et de permettre la signature des conventions et contrats, à l'exception :

- des conventions dont les modalités financières sont supérieures à 500.000 euros.
- des emprunts ;
- des créations de filiales et de fondations ;
- des acquisitions et cessions immobilières.

Le Directeur Général des Services indique qu'il s'agit d'une proposition de simplification qui permettrait souvent de pouvoir effectuer des versements pour les projets des établissements plus rapidement.

De façon plus marginale, il est proposé de passer certains actes en matière de financière dans cette délégation :

- Accepter ou de refuser les dons et legs ;
- Accepter ou de refuser les sorties d'inventaire des immobilisations, d'un montant d'acquisition inférieur ou égal à 10 000 euros ;
- Fixer les tarifs des objets, publications et prestations proposés à la vente, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1000 euros HT ;
- Fixer les tarifs des manifestations scientifiques, colloques, séminaires et écoles d'été pour un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 euros.

Le Directeur Général des Services souligne que les actes signés dans le cadre de cette délégation font l'objet d'une information au conseil d'administration (dans le cadre notamment de la ratification annuelle de la liste des conventions et des marchés publics signés par le Président de l'université).

Les administrateurs ne soulevant pas de question, il est procédé au vote.

La révision de la délégation de pouvoir du Président est adoptée à l'unanimité.

[Point ajouté] A3 Remplacement de Marc MEZARD au sein du comité des rémunérations

Le Président rappelle que le comité des rémunérations est composé de 5 membres respectivement désignés parmi les trois collèges du conseil d'administration :

- Deux sont issus du collège 2 : il s'agit de Nathalie VIEIRA et Axelle HADDAD.
- Un est issu du collège 3 : il s'agit de Ronan STEPHAN.
- Deux du Collège 1 : il s'agit de Michelle BUBENICEK et de Marc MEZARD, qui est arrivé en fin de mandat et qu'il convient donc de remplacer, étant ici rappelé qu'il faut que cela soit un homme pour respecter la parité. Le Président indique que Frédéric WORMS a accepté de remplacer Marc MEZARD à ce poste. Il propose de formellement voter cette désignation.

Frédéric WORMS remercie le Président, il se dit honoré de succéder à Marc MEZARD, il sera ravi de le remplacer aussi au comité des rémunérations.

Il est procédé au vote.

La désignation de Frédéric WORMS au comité des rémunérations est adoptée à l'unanimité.

B. Formation et recherche

B1 Campagne de recrutement et calendrier des « PhD Tracks » PSL 2023/2024

Le Président indique que l'Université PSL reconduit au titre de l'année académique 2023/24 l'appel à candidature pour ses programmes d'excellence "PhD tracks". Accessibles après un premier cycle dans l'enseignement supérieur, les "PhD tracks" PSL offrent un financement quinquennal, de l'entrée en master à l'obtention du doctorat, ce qui réduit le fossé entre master et doctorat.

Le Vice-président Recherche, Science et Société ajoute qu'il est prévu l'ouverture de 7 PhD Tracks cette année. Les lauréats de la première campagne démarreront leur doctorat l'an prochain. Les PhD Tracks répondent à une logique de continuité master / doctorat qui se retrouve dans les *graduate schools* telles qu'on les rencontre dans la plupart des grandes universités internationales.

Un élu constate que les sciences humaines et sociales n'ont pas bénéficié de dispositif et le regrette. Il demande s'il n'y a pas de parcours possible dans les établissements correspondants. Le Vice-président Recherche, Science et Société répond que cette liste est susceptible d'évoluer, mais qu'elle est le résultat des propositions des PGs qui se sont positionnés. Un administrateur remercie l'élu pour sa question. Il précise que c'est lié aussi à ceux qui incarnent les PGs. Il y a des contrats doctoraux accessibles aux mastériens mais qui n'ont pas candidaté aux PhD Tracks. En humanités, tous les établissements devraient réfléchir à l'idée de construire une PhD Track. Une administratrice répond qu'il faut réfléchir à l'ensemble des sciences humaines pour déployer le processus. Les contrats doctoraux pour translittéraires sont ouverts à l'ensemble des étudiants de PSL en sciences humaines. Le Président indique qu'il n'y a pas de censure, les sciences humaines et sociales à travers les PGs sont en train d'y réfléchir.

Un élu revient sur le principe d'aller chercher des étudiants en début de master et pointe un risque de biais de recrutement : ce sont les plus favorisés qui vont postuler, car ce seront les meilleurs en début de parcours, plus dans la norme. Il propose de veiller à s'ouvrir à des étudiants moins représentatifs de ce type de parcours, mais qui se révèlent plus tardivement. Le Président rappelle que le dispositif concerne aujourd'hui un petit nombre d'étudiants. Il faudra encore attendre un peu pour pouvoir l'évaluer. L'examen des premières candidatures prouve que leur niveau est excellent et que le dispositif remplit bien l'objectif d'internationalisation. Il convient d'être vigilant sur les questions d'insertion et d'égalité des chances, mais il ne s'agit pas de remplacer un dispositif par un autre.

Un élu estime qu'au-delà de ce dispositif, avec les masters et les PGs, les parcours de recherche sont construits de plus en plus tôt ; alors qu'il y a des étudiants qui découvrent la recherche plus tard. Il estime qu'il y en a qui ne sont pas formatés pour postuler. Il propose d'avoir une réflexion sur le formatage des doctorants.

Un administrateur trouve que c'est une bonne discussion, qui conduit à regarder de près les effets. Concernant les disciplines, il affirme que ce que dit l'élu est juste pour les humanités mais moins pour les disciplines mathématiques par exemple où les niveaux d'évaluations sont beaucoup plus objectifs. Il indique qu'il n'y a pas nécessairement un effet d'exclusion dans ces matières. L'accès aux filières sélectives est globalement défavorable aux jeunes issus de milieux modestes. Il ne faut pas hésiter à aller chercher des supports, il y a ceux des régions, des CIFRE ; il est possible de créer ex nihilo des contrats doctoraux via des ressources propres. La multiplication des supports est un moyen de répondre à cette remarque sur les questions d'homogénéité.

Un administrateur estime que ces dispositifs, parce qu'ils assurent un financement, sont aussi un gage de diversité. A l'international, ceux qui sont très bons et qui ont besoin de financement doivent aussi pouvoir venir. Il ajoute qu'il faut savoir si la recherche va permettre une soutenabilité sociale.

Le Vice-président Recherche, Science et Société souligne que les candidats étrangers ne sont pas tous issus de milieux favorisés ; ils sont accompagnés dans la recherche de logement et ont accès aux services de santé de PSL.

Le Président soulève l'enjeu de la durée des thèses, notamment en sciences humaines et sociales.

Un élu demande s'il peut y avoir une action de PSL pour inciter les sciences humaines et sociales à postuler.

Un élu indique qu'on ne peut pas opposer des thèses en sciences de courte durée à des thèses en sciences humaines et sociales plus longues. Il dénonce un biais en disant que les sciences dures ont un recrutement plus objectif.

L'administrateur interpellé répond que ce n'est pas ce qu'il a dit.

Un administrateur indique qu'il y a d'autres type d'actions pour les PGs en sciences humaines et sociales. Il rappelle que sont présentés les choix qu'ont faits les "PhD tracks" au sein des enveloppes attribuées.

Le Vice-président Recherche, Science et Société rappelle que ce ne sont pas des budgets considérables ; mais l'idée est de permettre à ceux qui le souhaitent de s'emparer du dispositif.

Un administrateur demande si l'admission en thèse est automatique. Il pense qu'il faudrait augmenter le flux en France, que la sélection à l'entrée du doctorat reste ouverte.

Le Vice-président Recherche, Science et Société répond qu'il n'y a pas d'automatisme pour le passage en thèse.

Le Président propose de procéder au vote.

Ce point est adopté à l'unanimité – 2 abstentions.

[POINT B2 supprimé]

B3 Mise à jour du référentiel enseignants

Le Président rappelle que ce référentiel d'équivalences horaires de PSL est établi dans le cadre des textes réglementaires et que les personnes éligibles à ce référentiel sont les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université PSL. Ce référentiel est également étendu aux PRAG et aux PRCE.

Ce point n'appelle pas de question; il est procédé au vote.

La mise à jour du référentiel enseignants est adoptée à l'unanimité.

B4 Convention de financement pour le master international Ingénierie Nucléaire – Master Nuclear Energy (MNE)

Le Président excuse la Vice-présidente Formation qui est souffrante. Il explique que cette convention concerne un master co-accrédité déjà installé dans le paysage, dont la création correspondait à l'époque à un besoin massif d'ingénieurs pour le nucléaire, besoin qui ne s'est pas vérifié. Reste que le contexte énergétique risque de faire évoluer les besoins.

Un administrateur confirme l'augmentation des effectifs de ce master opéré conjointement avec Saclay et IPP. Au niveau de PSL il est possible de faire plus, des discussions sont en cours. Le premier EPR entré en fonction est chinois, mais repose sur une technologie française. On a continué à former les Chinois sur ces techniques. Il affirme qu'il faut aussi former en France.

Le Président propose de garder un pied dans ce master, sachant que la filière nucléaire est en plein redéveloppement et que le débat public connaît une évolution.

Une élue demande si on connaît le potentiel de formation pour nos étudiants.

Un administrateur répond qu'aujourd'hui il y a une évolution et une demande pour orienter vers le nucléaire.

Un élu demande s'il s'agit d'un diplôme national.

Un administrateur confirme que c'est un diplôme national, mais payant, c'est un master international spécifique.

Le Président propose de passer au vote.

La Convention de financement pour le master international Ingénierie Nucléaire – Master Nuclear Energy (MNE) est adoptée à la majorité – 3 votes contre.

[ajout] B.5 Exonération des droits d'inscription pour les doctorants soutenant entre janvier et mars 2023 en raison de l'impact de la crise sanitaire.

Le Vice-président Recherche, Science et Société indique que la cohorte concernée par cette exonération en raison de la crise sanitaire devrait a priori être la dernière. Il rappelle que deux délibérations de ce type avaient été adoptées les deux années précédentes. Il s'agirait de prévoir que les doctorants inscrits à l'Université PSL depuis l'année universitaire 2019-2020 (ou antérieurement) et soutenant leur thèse entre le 1er janvier 2023 et le 31 mars 2023 soient exonérés de leurs droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Une administratrice s'interroge sur la date limite : pourquoi le 31 mars et non fin mai ?

Le Vice-président Recherche, Science et Société répond que cette délibération est calquée sur les précédentes. Cette date n'a pas posé de difficulté.

Un administrateur souhaite juste que cette exonération soit bien documentée. Il confirme qu'il n'y a pas eu de cas de difficulté remonté.

Un élu, qui a eu connaissance de difficultés, se réjouit de cette délibération.

Il est procédé au vote.

L'exonération des droits d'inscription pour les doctorants soutenant entre janvier et mars 2023 en raison de l'impact de la crise sanitaire est adoptée à l'unanimité.

C. Vie étudiante

C1 Accueil de volontaires en service civique à l'Université PSL

La Vice-présidente Vie étudiante et Responsabilité sociale explique que l'accueil de volontaires en service civique nécessite l'obtention d'un agrément de l'Agence du service civique. Ces missions spécifiques ne doivent pas se substituer à un emploi. Dans le cadre de la Cellule d'Ecoute et de Veille (CEV), l'idée est d'aider aux projets de sensibilisation et communication, mais aussi à la gestion de projets auprès notamment des étudiantes et étudiants de l'ensemble de l'Université. La cellule elle-même est entièrement bénévole. Le système a montré ses limites, car les actions mises en œuvre demandent du temps. Une personne en service civique pourrait faciliter le déploiement des actions sur le terrain.

Un élu indique que la question de la substitution de l'emploi se situe au cœur du débat et qu'il peut y avoir des abus. Il ne peut pas juger de la proposition de poste pour la cellule d'écoute, mais la proposition d'accueil des services civiques ne concerne pas que la CEV. Il trouve que les éléments fournis ne sont pas assez précis : rien n'indique qu'il n'y aura pas de substitution et de dérive. Il ne voit pas quelles missions d'intérêt général sont prévues. Il ajoute qu'il n'y a pas de mission de contrôle. Il n'est pas contre l'usage du service civique, mais il y a besoin d'un organe de contrôle autre que l'agence de service civique. Il voudrait une commission ou un organe interne de contrôle.

La Vice-présidente Vie Etudiante et Responsabilité Sociale indique que ce document permet de rappeler les principes afin que PSL puisse postuler pour l'agrément, la demande d'agrément nécessitant de produire une autorisation du conseil d'administration parmi les éléments versés au dossier.

L'élu indique que l'agrément sera obtenu, il souhaite donc en amont discuter du fonctionnement.

Le Président propose de lancer la démarche d'agrément et, en parallèle, de solliciter l'élu pour que la définition des postes ouverts soit conforme à l'esprit dans lequel on veut travailler.

L'élu est d'accord pour discuter de la mise en place. Dans le document, juste avant le III, il ne sait pas si ces missions relèvent de l'intérêt général. Selon lui, dans l'esprit de la loi, « accueillir des étudiants étrangers » ou « développer des actions de prévention des risques dans le domaine de la santé » ou d'autres cas cités dans le document, ne relèvent pas d'une mission d'intérêt général mais de l'action routinière de l'établissement alors que les services civiques ne doivent pas avoir comme objectif de participer au fonctionnement habituel des organisations d'accueil.

La Vice-présidente Vie étudiante et Responsabilité sociale répond que dans le cas d'espèce, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ont un impact assez majeur sur la santé, et justifient de faire partie des missions d'intérêt général.

Le Président propose de procéder au vote pour permettre l'agrément, et en même temps de mettre en place un groupe de travail en sollicitant l'élu concerné pour discuter des modalités pratiques.

Ce point est adopté à l'unanimité.

C2 Elargissement de la Cellule d'Ecoute et de Veille (CEV) aux partenaires : École nationale supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD), École Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) Paris-Malaquais

La Vice-présidente Vie étudiante et responsabilité sociale indique que les statuts de la CEV intègrent uniquement les établissements-composantes et non les partenaires ; la question de leur participation se pose en particulier pour les partenaires de l'Université qui participent au financement des SMS vie étudiante à travers la CVEC. Dans le cadre de la cellule d'écoute et de veille il lui semble intéressant que les étudiants des partenaires puissent aussi y accéder. Les trois partenaires CVEC seraient potentiellement concernés et à court terme, l'ENSA Paris Malaquais rejoindrait la CEV.

Il n'y a pas de remarque et il est procédé au vote.

L'élargissement potentiel de la Cellule d'écoute et de veille aux établissements partenaires est adopté à l'unanimité.

Bilan de la Cellule d'Ecoute et de Veille (CEV)

La Vice-présidente Vie étudiante et Responsabilité sociale fait un point d'information sur le bilan de la CEV (cf. PPT). Elle rappelle que la création de la CEV a été adoptée au Conseil d'administration d'avril 2021 et que son lancement a été effectué en septembre 21 à la faveur d'une campagne de communication interne mutualisée. En novembre 2021, un important plan de formation pour les étudiantes et étudiants ainsi que pour les personnels, voté en conférence RH, a été lancé. A l'automne 2021, le Directoire a pris la décision unanime de mener une enquête/diagnostic à l'échelle de l'Université (communauté étudiante et personnel).

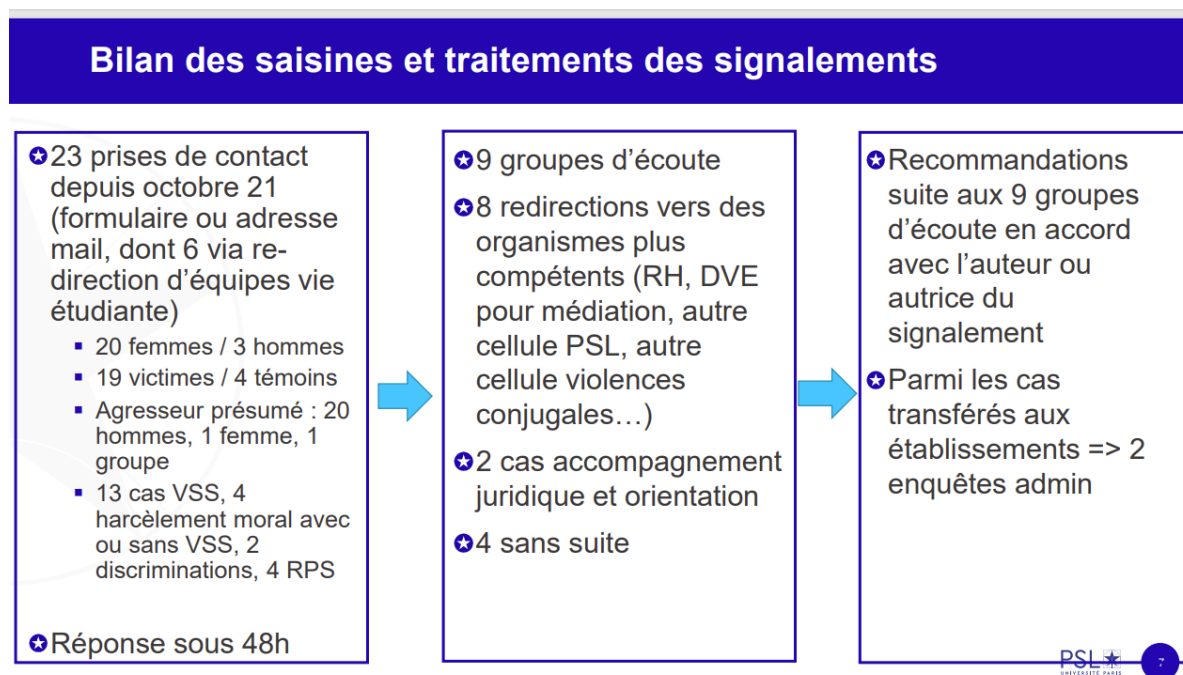
Elle rappelle les périmètres et les missions de la CEV :

- Sensibiliser la communauté universitaire et participer à la prévention
- Participer à la formation de la communauté universitaire
- Être le 1er contact des victimes présumées
- Offrir un espace d'écoute et d'accompagnement
- Informer sur les droits et démarches
- Formuler le cas échéant des préconisations sur les suites à donner à la directrice ou au directeur de l'établissement concerné

- La Cellule écoute et accompagne : pas de compétence disciplinaire. Seul le Directeur ou la Directrice d'établissement / Présidente ou Président est habilité à mandater une enquête interne et engager une procédure disciplinaire.

La Vice-présidente rappelle que la CEV traite les situations de discrimination, harcèlement, bizutage, violences sexistes et sexuelles. Le périmètre englobe PSL EPE, les établissements-composantes et les membres-associés. A ce jour, 8 établissements-composantes ont rejoint la CEV : ENS-PSL, ENSCP-PSL, Mines Paris-PSL, ESPCI-PSL, ENC-PSL, EPHE-PSL, Observatoire de Paris-PSL, CNSAD-PSL. Elle souligne une collaboration étroite avec la cellule de Dauphine-PSL.

La Cellule d'écoute et de veille est composée de trois membres du siège et de trois membres ou plus de chaque établissement-composante ou membre-associé dont au moins 1 personnel administratif ou académique, 1 étudiant ou étudiante (y compris doctorant ou doctorante). La CEV doit s'articuler avec les cellules initialement existantes dans les établissements. Elle ajoute qu'il y avait 28 membres formés à la date du bilan annuel (juillet 22).



L'enquête/diagnostic s'est quant à elle fixé pour objectif d'évaluer l'ampleur des violences sexuelles et sexistes au sein des établissements (le contexte, la survenue et les conséquences au sein des communautés étudiantes et des personnels). Il s'agissait également de mesurer la connaissance et l'efficacité des cellules d'écoute et de veille au sein de PSL, ainsi que la proportion d'étudiants et personnels formés sur ces sujets. Cette enquête permettait enfin d'écouter et recueillir les propositions des étudiants et personnels dans le cadre d'une question ouverte, et de faire connaître les dispositifs en place et d'informer, via des définitions sur les violences sexistes et sexuelles.

Ses résultats sont présentés en séance (*cf. PPT transmis pour résultats complets*) :

Résultats Vague 1 – Quantification des types de violences sexistes et sexuelles au sein de la communauté étudiante

Chiffres clefs

- 1035 répondants sur 4 428 personnes interrogées, soit **23,7% de réponses**;
- Etudiants et étudiantes de tout les niveaux de la L1 au Doctorat;
- 41% d'hommes vs 57% de femmes

Type de Violence sexiste et sexuelle	Victimes	Témoins
Propos sexistes	10,83 %	21,66%
Exhibition	7,54%	N/A
Harcèlement sous forme de propos répétés	4,55%	9,67%
Harcèlement sous forme de pression grave	2,03%	4,45%
Agression	5,22%	5,61%
Viol	1,64%	1,16%

Tableau du pourcentage de personnes ayant répondu « oui » à la question de si elles avaient subi ou été témoins de violences sexistes et sexuelles, en fonction du type de violences

Un élu remercie pour ce bilan et regrette le très faible taux de réponse à Dauphine.

La Vice-présidente Vie étudiante et Responsabilité sociale répond qu'il est parfois difficile d'avoir un retour des étudiants, mais ce résultat demeure significatif, compte tenu du nombre d'étudiants plus élevé à Dauphine. Elle précise que sont les directions vie étudiante des établissements qui ont envoyé un message avec le lien du questionnaire. Elle ajoute qu'à Dauphine cela a été fait différemment car il a été décidé d'envoyer un lien unique, cela a été fait depuis une adresse mail PSL et non via un contact dauphinois ce qui peut expliquer un moindre taux de réponse.

Un administrateur indique qu'il y a plus généralement des difficultés à avoir des réponses d'étudiants en utilisant l'adresse mail de Dauphine. Il propose d'aller plus loin en multipliant les canaux de transmission via les associations étudiantes.

Un administrateur remercie la Vice-présidente pour sa présentation. Il demande si les sollicitations mentionnées concernent celles directement adressées à la CEV ou si les sollicitations des Cellules des établissements sont comptées.

La Vice-présidente répond que cela ne concerne que les contacts directs avec la CEV de PSL. Elle ajoute que parfois des établissements renvoient vers PSL.

L'administrateur souhaite disposer d'une vision agrégée au niveau de l'Université.

La Vice-présidente confirme qu'elle pourra essayer de consolider les chiffres lors du prochain bilan.

Un élu demande à pouvoir disposer de la présentation, ce que confirme la Vice-présidente (N.B : PPT envoyé au CA par mail le 14/10).

Un élu demande s'il y a un bilan social de PSL.

Le Directeur Général des Services en confirme l'existence. Il sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CA.

Un administrateur demande si le bilan social est effectué pour PSL EPE ou au niveau de l'Université PSL.

Le Directeur Général des Services répond que bilan social est au niveau de PSL EPE. Les établissements sont les employeurs, le bilan social dépend de chaque employeur.

Un administrateur remercie la Vice-présidente Vie étudiante et Responsabilité sociale pour son action et celle de la cellule d'écoute et de veille, qui est très bien perçue. L'articulation entre la cellule de son établissement et celle de l'Université PSL est claire et fonctionnelle. Une élue demande si les contacts n'ayant pas demandé de suite ont été relancés et si la raison de leur silence a été recherchée.

La Vice-présidente indique que c'est la personne sollicitant la cellule qui choisit de donner suite ou pas. Parfois des personnes prennent un temps de réflexion après un premier contact et peuvent revenir ultérieurement. Un protocole de relance est prévu pour inciter, mais sans être insistant.

Le Président la remercie pour ce bilan dont les résultats montrent la nécessité de continuer à mettre en place des procédures de formation et de suivi.

C3 Avenant à la convention de financement des services mutualisés supports (SMS) relatifs à la vie étudiante

Le Directeur Général des Services précise qu'il s'agit du maintien du tarif, 34 €, pour la prochaine année universitaire. L'avenant prévoit également un renouvellement automatique pour 3 ans s'il n'y a pas de changement de tarif à opérer.

Ce point n'appelle pas de question et il est procédé au vote.

L'avenant à la convention de financement des services mutualisés supports (SMS) relatifs à la vie étudiante est adopté à l'unanimité.

III. QUESTIONS DIVERSES

Information sur le lancement de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) PSL pour les grands programmes de recherche

Le Vice-président Recherche, Science et Société rappelle que le paysage institutionnel et scientifique a profondément évolué depuis 2010, année de lancement de l'AAP Labex dans le contexte du PIA1. La fin des Labex est prévue fin 2024 et le démarrage des nouveaux grands programmes le 1er janvier 2025. L'ambition est de consolider les forces de PSL dans des domaines d'excellence déjà bien identifiés, et d'accompagner de nouvelles dynamiques de recherche dans des domaines en fort développement. Les réunions du Comité Recherche des 21 juillet et 8 septembre 2022 ont été consacrées à ce sujet ; il est proposé de passer par une phase d'appel à manifestation d'intérêt. Le texte en sera présenté à la Commission RFG du Sénat académique le 20 octobre ; le Comité recherche finaliserait ensuite le texte de l'AMI le 3 novembre, celui-ci serait ensuite soumis à la validation du Directoire. L'AMI serait alors lancé d'ici la fin de l'année 2022.

Un administrateur demande ce qui se dessine en 2024 pour la fin des LABEX.

Le Vice-président Recherche, Science et Société indique que la fin des LABEX hors Idex est prévue en 2024. Au sein de PSL, les intérêts générés par la dotation non consommable des LABEX vont permettre de financer les futurs grands programmes de PSL. Il ajoute qu'il faut éviter deux écueils : faire table rase du passé ou à l'inverse se contenter de reconduire automatiquement les LABEX. Passer par un AMI permettra d'éviter ces écueils et de ménager une phase d'échanges entre le Comité Recherche et les porteuses et porteurs de projets pour aboutir à une pré-sélection de projets consolidés.

Un administrateur remercie le Vice-président Recherche, Science et Société pour cette procédure très claire.

Un élu demande si un seul établissement pourra répondre ou si c'est au niveau de PSL.

Le Vice-président répond qu'il est proposé de laisser la place à différents types de grands programmes. Certains d'entre eux pourront continuer à marquer le soutien de PSL à la recherche fondamentale et disciplinaire et à renforcer les collaborations intra- PSL. D'autres reposeront sur des projets interdisciplinaires ambitieux et innovants, en particulier pour répondre à des enjeux sociétaux ; le caractère structurant pour PSL sera déterminant.

Le Président indique que tous les LABEX ont bien fonctionné : ils ont été prolongés. Les communautés commencent à se mobiliser pour la structuration des grands programmes de recherche.

Information sur la procédure d'évaluation HCERES (vague D)

Le Président informe que le Haut Conseil de la Recherche et de l'Enseignement supérieur procédera à une évaluation de l'Université PSL et de ses établissements-composantes, qui comprend :

- Une évaluation institutionnelle de l'établissement,
- Une évaluation des laboratoires,
- Une évaluation des formations.

Le 6 octobre dernier, des ateliers consacrés aux directrices et directeurs de laboratoires et aux responsables de formation ont permis au HCERES d'exposer la méthode et les attendus. Il ressort de cette rencontre le sentiment d'une volonté d'aller vers une simplification des processus. Il ajoute que des efforts ont déjà été accomplis, notamment sur l'évaluation des laboratoires. Le dialogue avec le HCERES est fluide. Les spécificités seront prises en compte.

S'agissant de l'évaluation institutionnelle, le HCERES souhaite une évaluation unique de l'Université PSL et de ses composantes. L'exercice est donc nouveau. D'ici le 15 juin 2023, l'Université PSL devra remettre un rapport d'autoévaluation de 60 pages maximum, assorti d'annexes et d'un texte présentant les grandes lignes du projet PSL pour le prochain contrat quinquennal. Le rapport d'auto-évaluation devra inclure les réalisations des établissements-composantes.

En interne, le Directoire sera fortement mobilisé et les communautés seront associées : certains éléments seront présentés au Sénat académique, au comité des DGS ou encore au comité Recherche et Formation. Le travail sera dense, mais le temps nécessaire sera pris pour arriver à un rapport où chaque établissement-composante se reconnaît.

La visite de l'établissement par le comité d'experts aura lieu les 22 et 23 février 2024. A ce jour, le Président indique ne pas connaître les experts. Il indique prendre cette évaluation au sérieux, mais ne pas la craindre. PSL doit se présenter avec ses forces, ses projets. Il conclut en disant qu'il s'agit du démarrage de cette vague D. Le Conseil d'administration sera tenu informé de la suite du processus.

Le Président remercie les administratrices et administrateurs. La prochaine séance est prévue le 15 décembre avec le budget initial 2023 à l'ordre du jour.